



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## INSCRIPTION, FONCTIONNEMENT

### ARTICLE 1: L'INSCRIPTION

#### **Pour tous les élèves:**

- 1) Compléter le dossier d'inscription en ligne
  - 2) Nous remettre avant le premier cours:
- **Par Mail** : Le règlement intérieur signé + le droit à l'image signé + 1 certificat médical\* **OBLIGATOIRE** de - de 3 ans  
**Le certificat médical de moins de 3 ans est OBLIGATOIRE**, Nous nous référons aux textes de lois du ministère de la culture, et non du ministère des sports.
- **à Déposer à DKDanse** (boîte aux lettres): **2 photos d'identité** + L'ensemble des règlements: cours + frais d'inscription à l'ordre de DKDanse / Adhésion à DKDanse projets
- L'accès aux cours sera possible lorsque le dossier sera complet.**

**Pour bloquer votre place:** Remettre tous les documents nécessaires à l'inscription avant le premier cours. Les documents, ainsi que les règlements des cours, doivent être remis dans une enveloppe portant le nom de l'élève, et déposés dans la boîte aux lettres intérieure de l'école de danse. Sans cela nous ne pouvons vous garantir que vous aurez une place.

→ Seuls les dossiers complets seront traités pour l'inscription.

**Fin Octobre: nous refuserons toutes les personnes qui n'auront pas donné TOUTES les pièces du dossier d'inscription**

#### **Pour les anciens élèves uniquement:**

Les inscriptions doivent se faire entre le 1 Juillet 2024 et le 1er septembre 2024.

Les documents nécessaires à l'inscription doivent être fournis **avant** le démarrage des cours, soit avant le 8 septembre.

**Nous refuserons les personnes qui n'auront pas donné TOUTES les pièces du dossier d'inscription avant le démarrage des cours.**

### ARTICLE 2: LES TARIFS / PAIEMENTS

Les tarifs de l'école de danse sont calculés annuellement (vacances incluses), c'est-à-dire sur douze mois. Le règlement des cours de danse se fait dans son intégralité lors de l'inscription.

**Le paiement en espèces** doit être effectué en une seule fois lors de l'inscription.

**Le paiement par chèque** peut être échelonné et effectué en :

- une fois
- deux fois (encaissés en septembre et octobre )
- trois fois (Septembre /Octobre/Novembre sinon, notez les dates au dos )
- cinq fois (Septembre à Janvier)
- dix fois (encaissés de septembre à juin)
- douze fois (encaissés de septembre à août)

**Tous les chèques devront être remis lors de l'inscription et seront encaissés entre le cinq et le quinze des mois d'encaissement (mensuel, bimestre, trimestre...).**

L'inscription à l'école de danse est un engagement sur l'année. **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE MEME POUR RAISON MEDICALE**. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'arrêt des cours.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, attentat, pandémie, aucun remboursement ne sera fait.

**Modification du tarif:** L'enfant peut être amené à changer de niveau en cours d'année selon son âge et la volonté du professeur. Cela entraînera donc éventuellement une modification des tarifs en fonction du niveau.

**Inscription tardive :** En cas d'inscription tardive, il vous sera proposé une carte de rattrapage à hauteur des cours manqués.

### ARTICLE 3: FRAIS D'INSCRIPTION / ADHÉSION

Les frais d'inscription à DKDanse et l'adhésion à "DKDanse Projets" sont obligatoires et annuels. En cas d'inscription tardive, les frais d'inscription et d'adhésion sont dus en totalité (pas de proratisation possible).

### ARTICLE 4: COURS D'ESSAI

Un cours d'essai pour chaque discipline est proposé. Les leçons prises après le 1er cours d'essai sont dues.



# RÉGLEMENT INTÉRIEUR

---

## ARTICLE 5: SPECTACLE

Un spectacle de danse est organisé tous les 2 ans au mois de mai au théâtre de l'Odyssee. Il n'est pas obligatoire. Les places de spectacle seront payantes et une location de costumes sera demandée (environ 15/20 € par élève). Les années à spectacle, une réorganisation du planning sera mise en place si besoin pour maintenir quelques cours techniques en parallèle de la préparation au spectacle. Les personnes ne faisant pas le spectacle verront peut-être leur emploi du temps se modifier. Prochain spectacle en 2026.

## ARTICLE 6: VACANCES / JOURS FÉRIÉS

Les cours ne seront pas assurés : pendant les vacances scolaires, pendant les jours fériés et pour le pont de l'ascension  
Les cours ne seront pas assurés : la semaine suivant le spectacle de fin d'année (les élèves ayant eu de nombreuses heures de répétitions avant le spectacle, ils sont en général heureux de se reposer la semaine suivante)

## DÉROULEMENT DES COURS

### ARTICLE 7: NIVEAUX

Les professeurs orienteront les enfants vers les cours les plus adaptés à leur niveau en fonction des disciplines choisies.

### ARTICLE 8: TENUES ET COIFFURES

**Les tenues :** Une tenue imposée est obligatoire pour les cours de : Classique - Éveil - Initiation

**Les coiffures :** Cheveux attachés et tirés / Les chignons sont obligatoires pour la danse classique

### ARTICLE 9: RESPECT DES LIEUX / BIJOUX / PORTABLES

L'accès à la salle de danse est interdit aux parents pendant les cours. Tous les utilisateurs de la salle sont tenus de respecter l'état de propreté des lieux, il est donc **formellement interdit de** :

- traverser la salle de danse en chaussures
- manger dans les salles ainsi que dans les vestiaires
- **amener un téléphone portable** dans la salle sauf pour les professionnels d'astreinte (dans ce cas, le signaler au professeur)
- Porter des bijoux dans les salles pour protéger le revêtement du sol.

Toute dégradation matérielle sera à la charge de son auteur.

### ARTICLE 10: PERTES / VOLS

L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'oubli d'objets personnels, les objets trouvés seront regroupés dans une boîte prévue à cet effet.

### ARTICLE 11: SORTIE DES COURS ENFANTS / ADOS

Les parents de mineurs doivent venir récupérer leur enfant à la sortie de la salle de cours. L'école de danse n'est responsable des enfants que pendant leurs horaires de cours. En dehors de ses horaires, votre enfant n'est plus sous notre responsabilité.

### ARTICLE 12: PLANNING

L'école de danse se réserve le droit de modifier l'emploi du temps des cours en fonction des besoins.

### ARTICLE 13: COMMUNICATION

Les diverses communications en direction des parents s'effectuent par mails, Whatsapp essentiellement (téléchargez l'application)